



# LES ATELIERS BOURDEAU

.....  
ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES  
.....

# LA DÉMARCHE

Les ateliers Bourdeau proposent des cours d'arts plastiques pour les enfants de 5 à 15 ans et pour les adultes, en lien avec la programmation de la Maison des Arts.

Le travail réalisé au sein de l'atelier s'inspire des œuvres présentées à la Maison des Arts. En pratiquant les techniques des artistes exposés (dessin, peinture, modelage, gravure, photographie...) et en se rapprochant de leurs univers esthétiques, les élèves des ateliers sont initiés à différentes démarches artistiques, à travers leur propre créativité.

---

## LES HORAIRES



5/7  
ANS

**MERCREDI** : 13h30 à 15h  
15h30 à 17h  
17h30 à 19h  
**VENDREDI** : 16h45 à 18h15

8/12  
ANS

**MERCREDI** : 15h30 à 17h  
17h30 à 19h  
**JEUDI** : 18h à 19h30

11/15  
ANS

**VENDREDI** : 18h30 à 20h

ADULTES

**MERCREDI** : 19h30 à 21h

### NOUVEAUTÉ !

6/10  
ANS

**JEUDI** : 16h15 à 17h45  
Atelier découverte  
pour les 6/10 ans

---

# TARIFS

Inscription pour une année : **160 €**  
À partir du 2<sup>e</sup> enfant d'une même  
famille : **110 €**

---

# PRATIQUE

● **Début des cours** le mercredi 13 septembre 2017

● **Inscription**

Le service culturel de la ville d'Antony réceptionne dès le 21 juin 2017 les demandes de réinscription et de nouvelle inscription.

- Les dossiers de réinscription seront traités du 17 au 21 juillet 2017.
- Les dossiers de nouvelle inscription seront traités à partir du 24 juillet 2017.

● **Atelier découverte du jeudi**

*Attention* : cet atelier s'adresse uniquement aux nouveaux élèves.

---



# CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

**Les ateliers Bourdeau dépendent du service culturel de la Ville d'Antony.**

Les activités se déroulent au pavillon Bourdeau, 20, rue Velpéau, 92160 Antony

Tél. : 01 40 96 31 71

## ● Inscriptions

L'utilisateur ne peut participer aux activités que si le dossier d'inscription est complet et la cotisation en règle.

Lors de l'inscription, chaque participant devra présenter : un bulletin d'inscription dûment rempli et une copie de la carte d'identité pour les enfants.

L'utilisateur ne peut changer son horaire ou son jour de cours sans l'accord préalable d'un responsable.

Réinscriptions : du 17 au 21 juillet.

Inscriptions : à partir du 24 juillet.

## ● Absences

Afin de ne pas bloquer une place inutilement, **quatre absences répétées, non justifiées, entraîneront l'annulation immédiate de l'inscription.** La place vacante sera proposée aux inscrits de la liste d'attente.

Le cours étant nominatif, seule la personne inscrite peut se présenter aux cours.

## ● Tarifs

Les tarifs des ateliers Bourdeau sont fixés par le Conseil municipal.

Les tarifs tiennent compte notamment des vacances scolaires, des jours fériés et des fermetures pour problèmes techniques ou intempéries des équipements. Nous assurons ainsi un minimum de 27 séances annuelles.

Les tarifs sont forfaitaires pour l'année 2017/2018.

## ● Modes de règlement

Le règlement se fait au comptant en début d'année par espèces ou par chèque à l'ordre du Mairie d'Antony-Régie Service Culturel.

Les coupons Pass Hauts-de-Seine sont acceptés comme mode de paiement.

## ● Remboursement

Les activités ne sont pas remboursables sauf sur présentation d'un document officiel ou médical dans les 48 heures consécutives à l'arrêt **définitif** de l'activité pour raison médicale, pour un déménagement ou perte

d'emploi et sur présentation de justificatifs (certificat médical, attestation de l'employeur ou nouveau bail).  
Nous pouvons être amenés à annuler une activité notamment si elle ne réunit pas un nombre suffisant de participants. Dans ce cas, nous procédons à un remboursement des sommes perçues, libérant ainsi les ateliers Bourdeau de tout engagement.

#### ● **Ouverture des ateliers**

**Du mercredi 13 septembre 2017 au vendredi 15 juin 2018 sauf jours fériés et vacances scolaires :**

*Toussaint* - Du lundi 23 octobre au dimanche 5 novembre 2017

*Noël* - Du lundi 25 décembre 2017 au dimanche 7 janvier 2018

*Hiver* - Du lundi 19 février au dimanche 4 mars 2018

*Printemps* - Du lundi 16 avril au dimanche 29 avril 2018

#### ● **Accompagnement des mineurs**

Les enfants non autorisés à rentrer seuls chez eux à la fin des cours, doivent obligatoirement être repris par leurs parents dans la salle de cours et ne pourront en aucun cas quitter le centre non accompagné d'un adulte.

#### ● **Droit à l'image**

Lors de votre inscription ou celle d'un enfant mineur par le représentant légal, vous acceptez que votre image ou celle de l'enfant (prises lors des activités ou événements organisés par les ateliers) soient utilisées sur les supports de communication (brochure, affiche, site Internet, document édité par la Ville d'Antony) des ateliers Bourdeau.

Sur simple demande écrite auprès des ateliers Bourdeau, tout participant peut demander à ce que son image ne soit pas utilisée.

#### ● **Autre**

L'équipe des ateliers Bourdeau décline toute responsabilité en cas de perte ou vol de tout objet de valeur dans ses locaux.

Dans le souci d'une pédagogie attentive et respectueuse du rythme de chaque enfant, les ateliers ne pourront accueillir que 8 enfants maximum par séance.

Le matériel de travail est fourni par la Ville d'Antony pour les enfants. Pour les adultes, chaque participant fournit son matériel.

Il est conseillé aux participants d'apporter une blouse ou une vieille chemise.

# N'OUBLIEZ PAS DE REMPLIR LE VERSO

## BULLETIN D'INSCRIPTION

(remplir un bulletin par personne)

Ce bulletin peut être envoyé dès le mois de juin  
(nous traiterons les réponses par ordre d'arrivée)

Nom de l'enfant : .....

Prénom : .....

Sexe : .....

Date de naissance : .....

Classe : .....

Nom du responsable légal : .....

Adresse : .....

Tél. dom. : .....

Tél. pro. : .....

Tél. mob. : .....

E-mail : .....



REINSCRIPTION



INSCRIPTION

## (CRÉNEAU HORAIRE (HOISI

Indiquer plusieurs créneaux avec ordre de préférence

- Mercredi (5 -7 ans) : 13h30
- Mercredi (adultes) : 19h30
- Mercredi (5 -7 ans) : 15h30
- Jeudi (8-12 ans) : 18h
- Mercredi (5 -7 ans) : 17h30
- Vendredi (5 -7 ans) : 16h45
- Mercredi (8-12 ans) : 15h30
- Vendredi (11-15 ans) : 18h30
- Mercredi (8-12 ans) : 17h30
- Jeudi (6-10 ans) : 16h15**

NOUVEAUTÉ !

Retour du bulletin rempli au Service culturel

Hôtel de ville, BP 60086, 92161 Antony cedex

01 40 96 72 82 / culture@ville-antony.fr

Antony, le ..... / ..... / .....

Signature :



# ATELIERS BOURDEAU

## AUTORISATION PARENTALE



Je, soussigné(e) Madame, Monsieur : .....

.....

Responsable de l'enfant (nom-prénom) : .....

.....

né(e) le : .....

autorise le Service culturel de la ville d'Antony, à faire donner tous les soins d'urgence à mon enfant, y compris l'anesthésie et l'intervention chirurgicale, ainsi qu'à le faire transporter à la clinique ou à l'hôpital le plus proche du lieu de l'accident.

OUI

NON

J'autorise mon enfant à rentrer seul du pavillon Bourdeau

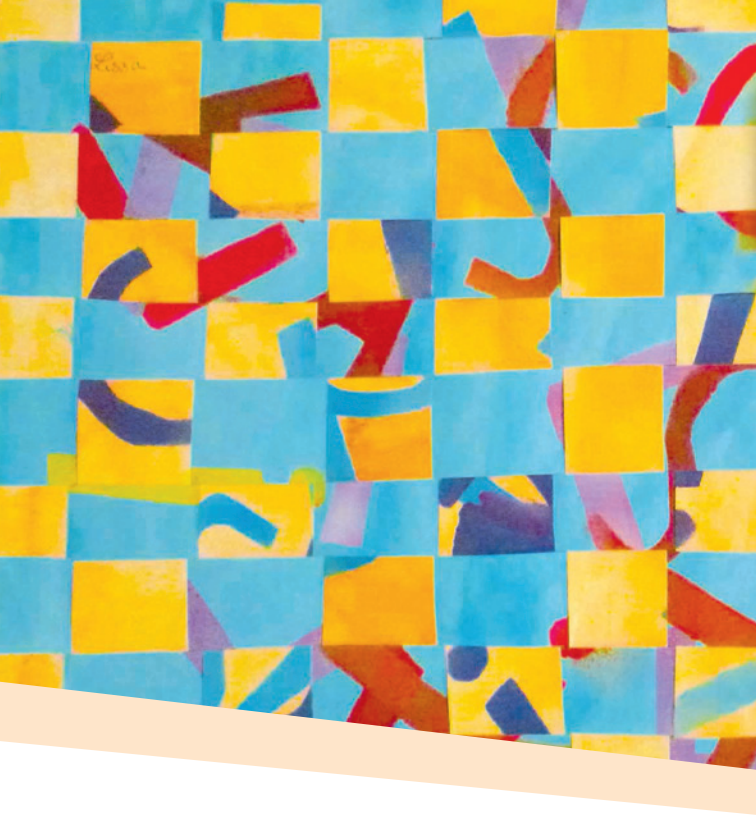
OUI

NON

Lu et approuvé, Antony, le ..... / ..... / .....

Signature :





.....  
**SERVICE CULTUREL  
DE LA VILLE D'ANTONY**

Place de l'Hôtel-de-Ville  
92160 Antony  
01 40 96 72 82  
[culture@ville-antony.fr](mailto:culture@ville-antony.fr)

.....